

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : D501-AE4 hebro®sol 15

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant (solvant) pour l'application professionnelle en industrie et le commerce

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : hebro chemie- ZN der Rockwood Specialties Group GmbH
Rostocker Str. 40
41199 Mönchengladbach

Personne de contact : Wolfgang Schaffers
Téléphone : +49 (0) 2166 6009-0
Téléfax : +49 (0) 2166 6009-99

Personne à contacter concernant la sécurité produit : Abteilung Produktsicherheit
Téléphone : +49(0)2166 6009-176
Adresse e-mail : wolfgang.schaffers@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Giftinformationszentrum Erfurt:
+49 (0) 361 730 730

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Extrêmement inflammable	R12: Extrêmement inflammable.
Dangereux pour l'environnement	R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Stockage:
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

Pictogrammes de danger :



Extrêmement
inflammable

Dangereux
pour l'envi-
ronnement

Phrase(s) R

: R12
R51/53

Extrêmement inflammable.
Toxique pour les organismes aquatiques,
peut entraîner des effets néfastes à long
terme pour l'environnement aquatique.
L'exposition répétée peut provoquer des-
sèchement ou gerçures de la peau.

R66

Phrase(s) S

: S23
S29/56

Ne pas respirer les aérosols.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer
ce produit et son récipient dans un centre
de collecte des déchets dangereux ou
spéciaux.
En cas d'ingestion, consulter immédiate-
ment un médecin et lui montrer l'emballage
ou l'étiquette.
Utiliser seulement dans des zones bien
ventilées.

S46

S51

Étiquetage exceptionnel pour
mélanges spéciaux :

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires
et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Isoparaffines

Composants dangereux

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Hydrocarbures, C10 - C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	923-037-2 01-2119471991-29	R10 Xn; R65 N; R51/53 R66 Nota P	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25 - < 50
Hydrocarbures en C4, exempts de butadiène- 1,3, polymérisés, frac- tion triisobutylène hy- drogénée	93685-81-5 297-629-8 01-2119490725-29	R10 Xn; R65 R53 R66	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 4; H413	>= 25 - < 50
Propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 10 - < 25
Isobutane	75-28-5 200-857-2 01-2119485395-27	F+; R12 Nota C	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280	>= 2,5 - < 10

Substance VLEP :

Butane	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32	F+; R12 Nota C	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 2,5 - < 10
--------	---	-----------------------	--	---------------

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

--	--	--	--	--

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Porter à l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.
Garder tranquille.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un incendie peut dégager:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Enlever toute source d'ignition.
Ne pas respirer les vapeurs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 23.05.2015

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Se conformer aux réglementations pour l'eau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant (solvant) pour l'application professionnelle en industrie et le commerce

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Hydrocarbures, C10 - C12, isoalcanes, < 2% aromatiques		VME	1.000 mg/m3 Vapeur	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	(5): Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait			

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

	être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été. Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	1.500 mg/m3 Vapeur	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	(5): Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément Valeurs limites indicatives			
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Suivre le protocole de protection de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: aérosol
Couleur	: incolore
Odeur	: légère
Point d'éclair	: < 1 °C
Température d'inflammation	: 230 °C
Limite d'explosivité, inférieure	: 0,6 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	: 10,9 %(V)
pH	: Non applicable
Pression de vapeur	: 3.500 hPa à 20 °C L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Densité	: 0,75 g/cm ³ à 20 °C Méthode: DIN 51757
Hydrosolubilité	: insoluble

9.2 Autres informations

Explosibilité	: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
---------------	---

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Fumée

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale
Hydrocarbures, C10 - C12, isoalcanes, < 2% aromatiques : DL50: > 5.000 mg/kg
Espèce: Rat

Toxicité aiguë par inhalation
Hydrocarbures, C10 - C12, isoalcanes, < 2% aromatiques : CL50: > 5 mg/L
Espèce: Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée
Hydrocarbures, C10 - C12, isoalcanes, < 2% aromatiques : DL50: > 5.000 mg/kg
Espèce: Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.
Peut irriter les yeux et la peau.

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des dommages réversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Remarques : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Information supplémentaire

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons
Hydrocarbures, C10 - C12, isoalcanes, < 2% aromatiques : CL50: > 100 mg/L
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Hydrocarbures, C10 - C12, isoalcanes, < 2% aromatiques : CE50: > 100 mg/L
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
NOEC: < 1 mg/L
Durée d'exposition: 21 j
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

Biodégradabilité
Hydrocarbures, C10 - C12, : Difficilement biodégradable.

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

isoalcanes, < 2% aromatiques

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Emballages : L'énoncé des risques et des mesures de précaution décrits sur les étiquettes s'applique aussi à tous les résidus qui restent dans le conteneur.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Code des déchets : 160504 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 1950
Nom d'expédition des Nations unies : AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport : 2
Code de classification : 5F
Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

Quantité maximale : 30,00 KG
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)
Dangereux pour l'environnement : non

IATA

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : Aerosols, inflammable
Classe : 2.1
Étiquettes : 2.1

IATA_C

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Quantité maximale : 150,00 KG
Dangereux pour l'environnement : non

IATA_P

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Quantité maximale : 75,00 KG
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : AEROSOLS
Classe : 2.1
Étiquettes : 2.1
No EMS Numéro 1 : F-D
No EMS Numéro 2 : S-U
Polluant marin : non

**Shaded from sources of heat.
"IMDG-Code segregation group not applicable".**

RID

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport : 2
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du : 23

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

danger
Étiquettes : 2.1
Quantité limitée emballage : 1,00 L
intérieur
Quantité maximale : 30,00 KG

Dangereux pour l'environnement : non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : : Non applicable

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10 Inflammable.
R12 Extrêmement inflammable.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

D501-AE4 hebro®sol 15

Version: 2.0

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 23.05.2015

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Nota C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans l'annexe I, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type: "xylénol". Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit spécifier sur l'étiquette s'il s'agit: a) d'un isomère bien défini ou b) d'un mélange d'isomères. Exemple: a) 2,4-diméthylphénol b) xylénol (mélange d'isomères).
Nota P	La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7). Si la substance est classée comme cancérogène ou mutagène, la note E s'applique également. Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, les phrases S(2-)23-24-62 au moins doivent s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe I.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006